



**Communauté de communes des
Cévennes au Mont Lozère**

Siège social :

Mairie, 48220 – Saint Maurice
de Ventalon

Adresse postale : Mairie
48220 – Le Pont de Montvert

tél : 04-66-32-93-30

fax : 04-66-45-85-76

cevennes.montlozere@mairiepontdemontvert.fr

**Compte-rendu du conseil communautaire
du vendredi 22 mars 2013
à 14 heures
à St Andéol de Clerguemort**

Titulaires présents : Jean-Pierre ALLIER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Claude DAUTRY (St Andéol de Clerguemort) ; Alain JAFFARD (Le Pont de Montvert) ; Camille LECAT (St Andéol de Clerguemort) ; Daniel MATHIEU (Président) ; Alain VENTURA (St Frézal de Ventalon) ;

Suppléants présents : Maurice JEANNET (St Frézal de Ventalon) ; Nils BJORNSON-LANGEN (Fraissinet de Lozère)

Titulaire absent ayant donné procuration :

Autres personnes présentes à la réunion : Monsieur Jean Louis SERVIERE suppléant de Sophie PANTEL en tant que conseillère générale du Pont de Montvert.

Excusés : Albert DOUCHY (Le Pont de Montvert) ; Jean-Claude LIEBER (St Frézal de Ventalon) ; Jacques HUGON (St Frézal de Ventalon) ; Dominique MOLINES (Fraissinet de Lozère) ; Michel RIOU (St Maurice de Ventalon) ; Richard METGE (St Maurice de Ventalon) ; Yves Elie LAURENT (le Pont de Montvert) ; Sophie PANTEL (Vice-présidente de la Région et Conseillère Générale du Canton du Pont de Montvert) ; Jean-Marie THOYER (Fraissinet de Lozère) ; Jean-Paul VELAY (St Maurice de Ventalon) ;

Jean Pierre ALLIER a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Approbation compte rendu conseil communautaire du 22 février 2013 : approuvé à l'unanimité.

Présentation de l'association « L'arbre aux abeilles » : ce sujet est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil.

Lieu de vie du Salson :

Maurice Jeannet, nouveau président de l'association « Le Passage », fait un bref historique des derniers évènements qui ont bousculé l'organisation du Lieu de Vie. Après le départ de M Fargnier qui avait voulu déplacer le lieu de vie près de Florac sans l'autorisation du bureau de l'association, Pascale Lefèbvre a pu être embauchée sur le champ comme directrice pour continuer l'accueil des enfants. Après un mois elle a alerté le bureau qu'elle ne pouvait pas trouver un encadrement suffisant. Le modèle choisi par M Fargnier d'un directeur à mi temps n'habitant pas sur place ne tenait pas. La charge sur les éducateurs permanents embauchés décourageait les meilleures candidatures.

Le bureau a donc décidé de fermer temporairement le lieu de vie le 7 mars. Une rencontre a eu lieu avec la Directrice de la Solidarité Départementale Mme Kremsky en présence de Mme Sophie Pantel

et de M. Sébastien Blanc Directeur de Lozère Habitations. La direction du département a toute confiance dans la nouvelle équipe qui se met en place dans l'association. Elle a manifesté son désir qu'un lieu de vie se mette à nouveau en place au Salson avec un nouveau couple ou une nouvelle famille fondatrice. L'agrément a donc été suspendu pour le moment jusqu'en septembre prochain. M. Blanc, convaincu par Mme Sophie Pantel a accepté d'envisager l'achat des locaux et sa location à l'association lorsque un repreneur fondateur d'un lieu de vie aura passé accord avec l'association.

On notera aussi un renouvellement de l'association. Jacques Hugon reste secrétaire, mais Maurice Jeannet remplace Mme Berton comme président et M Nouani nouveau membre devient trésorier ; il est directeur de la MAS de Florac. Isabelle Duquenne qui habite le même hameau est secrétaire adjointe.

Par ailleurs la situation financière de l'association est préoccupante. Certes M. Colombat a passé avec l'association un accord et a signé une reconnaissance de dette de 52000 euros pour compenser les préjudices des irrégularités de sa gestion. Mais l'année 2012 le nombre d'enfants accueillis n'a pas été suffisant. Et surtout depuis la fermeture le licenciement économique en cours de trois salariés anciens coûte très cher : du temps de salaires entre la fermeture et l'aboutissement des procédures, des restes de congés payés non pris, des indemnités de licenciement et, pour chacun des trois salariés concernés, 2 mois de préavis que l'association devra d'ailleurs au Pôle Emploi car les trois licenciés pourront bénéficier d'un Contrat de Sécurisation Professionnelle.

Maurice Jeannet fait appel aux élus pour relayer l'appel à candidature de porteur de projet. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un simple poste salarié d'encadrement mais compte tenu de la spécificité des Lieu de Vie, de nouveaux « fondateurs ». A la demande d'Alain Jaffard, il fournira dans quelques jours une fiche de présentation détaillée à faire passer.

Crèche du Pont de Montvert : Dans le cas d'une construction nouvelle, les travaux peuvent être financés jusqu'à 80 %. Après réflexion des élus de la commune du Pont de Montvert, ils proposent de construire cette crèche à côté de l'école plutôt qu'à l'ancien Presbytère pour des raisons d'exposition (trop éloignée de l'école). Une extension de l'école pourrait faire l'objet d'une étude si la superficie du terrain convient. A priori, 300 m² devraient suffire. Les élus trouvent cette proposition intéressante, car les moyens pourraient être mutualisés : repas avec ceux de l'école par exemple...

Si ces éléments ne permettent pas l'extension de l'école, d'autres parcelles, appartenant à la commune pourraient faire l'objet d'une cession à la communauté de communes.

Alain Jaffard demande d'obtenir le cahier des charges de construction des crèches auprès de la CAF ou la PMI. Il serait intéressant de garder une cohésion entre les deux constructions, il se renseigne aussi pour savoir qui avait construit l'école afin de consulter cet architecte sur le projet. Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, prend une délibération pour lancer une consultation de maîtrise d'œuvre sur le projet de construction d'une nouvelle crèche attenante à l'école jusqu'à l'APS sous réserve que le lieu soit adapté. Les architectes cités seront consultés : Vanel, Bessin, Boyer, Garrigues, Coulomb et une annonce sera publiée sur le site des marchés publics en ligne.

Projet maison d'accueil temporaire « Pré du Moulin » : **compte rendu réunion du 20 mars** : Jean Pierre ALLIER fait un bref compte rendu de la réunion du 20 mars où le COFIL a été réuni pour reprendre la réflexion sur le projet du près du moulin. Le projet a été recadré. Présence de Philippe Galzin, Évelyne BOISSIER directrice de la structure « Arc en ciel » près de Langogne, elle était aussi commissaire aux comptes à Paris avant d'être embauchée sur cette structure. Étaient également présents : François Geuljans de l'association accès sport. Cévennes Évasion s'est excusé, mais a proposé que le centre d'accueil de Florac fasse aussi partie du COFIL. Les élus y sont favorables.

Le COFIL souhaiterait structurer le projet en 3 antennes et demande l'avis du conseil à ce sujet : une maison principale pour une salle commune, + deux autres modules de 6 places environ. Peut-être un module supplémentaire pour accueillir les gestionnaires. Ce projet doit faire vivre une famille pendant 9 à 10 mois. Il a été proposé de vendre des prestations sur place : repas par exemple, location de matériel, etc. sans toutefois faire concurrence aux professionnels locaux. Le COFIL a également proposé de lancer une étude sur la faisabilité du projet, car la clientèle visée est large (proche, lointaine, touche une majorité de la population, familles, scolaires, associations, autistes, handicapés moteurs...). La communauté de communes doit rédiger un premier cahier des charges pour pouvoir lancer cette étude. Des subventions FEADER pourraient être obtenues si on dépose un dossier assez tôt au GAL Cévennes. L'idée étant de déposer un dossier jusqu'à l'Avant Projet Sommaire.

Le Copil constate un manque important de services (VTT, raquettes, canoë...). L'acquisition de matériels complémentaires serait sûrement nécessaire pour que des groupes puissent venir et profiter des services (fauteuils roulants par exemple).

Pour la gestion de la structure, pourquoi ne pas créer une association relais pour « la création de... ». JP Allier explique que le Conseil Général et le Parc National des C. sont associés à la démarche et des financements leur seront demandés pour les travaux, mais aussi pour l'acquisition de matériels spécifiques à la structure.

Étant donné que ce projet mérite une réflexion plus approfondie dans des domaines technique et économique, le conseil communautaire est favorable à la rédaction d'un cahier des charges détaillé, à l'idée de consulter des cabinets d'études spécialisés jusqu'à l'APS. Il donne mandat au président pour rechercher des financements sur le projet et signer les documents qui s'y rapportent : Fonds Gal, Région, Conseil Général, Parc National... et pour consulter les cabinets d'études.

Compte rendu assemblée générale Office de Tourisme : Alain Jaffard expose un compte rendu de l'AG. Actuellement l'OT compte 128 adhérents. Les budgets ont été votés. Concernant le classement futur de l'OT en 2e catégorie, les démarches sont presque terminées. Les travaux sont en cours. Ce classement va permettre à la commune du Pont de Montvert de demander son classement en station touristique. Elle aura jusqu'au 31 décembre 2013 pour le faire.

L'OT veut aussi obtenir le label Sud de France : le coût est estimé à 3500 €.

Concernant le maintien de l'antenne de Vialas par l'OT du Pont de Montvert, l'assemblée générale a décidé de suspendre sa coopération avec Vialas. Il réfléchit à s'associer aussi avec d'autres structures touristiques du Mont Lozère pour avoir une meilleure stratégie de développement touristique.

L'AG a soulevé l'idée de créer une antenne de l'OT à l'Espinas. Dans l'ensemble, les débats de l'AG ont été intéressants.

Un débat est ouvert sur la participation financière des prestataires au sein des élus du conseil communautaire. En effet, seuls les prestataires qui paient une adhésion à l'Office de Tourisme du Pont de Montvert sont inscrits sur la brochure de l'OT. Les autres n'y figurent pas. La non-adhésion à l'OT implique aussi que ces gîteurs ne figurent pas sur le site du Pays Cévennes alors même qu'ils paient leur taxe de séjour.

Une demande est faite par Maurice Jeannet afin que chacun puisse avoir connaissance des noms de tous les prestataires du territoire, même ceux qui ne sont pas adhérents à l'OT.

Plusieurs informations sur le tourisme : Daniel MATHIEU informe qu'Alain Louche, Président de la Communauté de communes de la Vallée Longue et du Calbertain voudrait rencontrer la communauté de communes et l'Office de Tourisme du Pont de Montvert pour mutualiser les moyens en matière de tourisme sur le secteur de la Vallée Longue. Les élus y sont favorables. Jean Louis Servièr propose d'intégrer Sophie PANTEL aux réunions dans le cadre du conseil général. Des élus se mobilisent pour

faire partie d'un groupe de travail sur ce sujet : Jean Paul (non présent, mais proposé), Camille, Daniel, Alain J.

Daniel MATHIEU informe également qu'une réunion aura lieu à la sous-préfecture le 25 mars. Réunion organisée par la sous-préfète pour construire un projet touristique autour du Mont Lozère. Le Syndicat Intersyndical du Mont Lozère sera présent. Il semblerait que la sous-préfète veuille regrouper les communes autour du Mont Lozère pour mutualiser leurs moyens et mettre en place un projet touristique précis. Peut-être rapprocher des Offices de Tourisme ou des Communautés de Communes.

Info de Camille Lecat : l'association « Epi de Mains » rencontre l'Office de Tourisme du Pont de Montvert pour débattre de l'orientation touristique sur l'Espinas.

Alain Jaffard informe qu'une réunion est organisée entre l'OT, les communes de Fraissinet de Lozère et St Maurice de V., destinée à l'image de l'agro-pastoralisme sur le territoire en lien avec la pose de la plaque concernant le classement de l'UNESCO.

Pré-convention Parc National des Cévennes (charte) : Jean Pierre ALLIER a proposé d'ajouter à la pré-convention du Parc National des C. une réflexion globale sur deux thèmes : la signalétique de chaque commune (panneaux, panonceaux pour une même charte graphique) et la signalisation des sites touristiques, des sites historiques, géologiques, etc. Les élus sont favorables à cette proposition et souhaitent qu'un travail soit fait sur chaque commune pour une homogénéité sur le territoire de la CC. Demande de Camille L. de former un groupe de travail sur le sujet : Camille, Jean Pierre et Jean Paul (non présent, mais proposé), et de réunir le groupe de travail en avril.

Délibération bail pour parc de contention : Dans la continuité du projet de construction du parc de contention à Fraissinet de Lozère, les élus autorisent le Président à signer les contrats qui s'y rapportent. Contrats liés à la mise à disposition du terrain à la Communauté de Communes par Thierry Mazoyer et bail avec la CUMA. Le parc sera installé au mois de juin. Les devis sont validés, les subventions acquises.

Appel à projet mesure 341 B : Daniel MATHIEU informe que la Communauté de Communes pourrait répondre à un appel à projets de la Région qui concerne la stratégie locale de développement. Il a pour but de financer des projets qui peuvent traiter de la gestion et du devenir de l'espace rural, du maintien, du développement d'activités économiques, de la valorisation du territoire et de ses productions.

Le Président propose d'analyser globalement sur notre territoire les possibilités de développement de l'agriculture de la production à la consommation pour favoriser les circuits courts de consommation avec une ouverture sur l'agriculture biologique. La deuxième action serait ciblée sur la châtaigneraie où il s'agirait d'appréhender l'introduction du Cynips sur notre territoire : comment développer la châtaigneraie et faire face à l'apparition de ce parasite sur notre territoire (animation foncière par exemple).

Si la Communauté de Communes veut répondre à cet appel à projets, une lettre d'intention doit être rédigée avant le 29 mars délai de rigueur. La Région finance à hauteur de 95 %.

L'embauche d'un agent de développement sera nécessaire. Le coût estimé est d'environ 50 000 €. Les élus sont favorables à la proposition du Président, ils l'autorisent à déposer la lettre d'intention. Un groupe de travail est construit : Élus : Camille LECAT, Daniel MATHIEU, Jean Pierre ALLIER, Yves Élie LAURENT (non présent, mais proposé). Agriculteurs proposés : Aurore et Christian Plagnes, Thierry Mazoyer, Philip Covelli (St Frézal de Ventalon), Rachel... (St Frézal de Ventalon).

Adhésion Fondation du Patrimoine : Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents est favorable pour adhérer à la Fondation du Patrimoine au nom et pour le compte des communes. Coût 50 € par an.

Cotisation à l'AVECC (Association de Valorisation des Espaces Causses et Cévennes) : l'association ne pouvant pas être présente à la réunion du conseil communautaire a proposé de venir en réunion de bureau pour présenter les objectifs de l'AVECC. La réunion de bureau étant décalée au 16 avril, il convient de recevoir Madame Lagloire, secrétaire de l'association à 14 h 30.

Délibération : composition des groupes de travail Pays Cévennes : Le Pays Cévennes a demandé de reformer certains groupes de travail, composés de deux élus titulaires au lieu d'un seul.

- Aménagement du territoire et PLU : Alain JAFFARD, Daniel MATHIEU s'ajoute
- TIC : Jean Marie THOYER, Daniel MATHIEU s'ajoute
- Services aux publics : Jean Marie THOYER, Camille LECAT s'ajoute
- Tourisme : Jean Paul VELAY et Frédéric FOLCHER (Camille LECAT si Frédéric FOLCHER s'y oppose étant donné qu'il n'est pas présent à la réunion)

Adhésion au CAUE : Les élus proposent que la communauté de communes adhère pour le compte de ses communes membres. Le coût annuel de l'adhésion est de 150 €. Les communes de Fraissinet de Lozère et du Pont de Montvert n'adhèrent pas. La CC informera chaque commune de son adhésion. Le président sollicite les communes pour faire intervenir le CAUE sur leurs dossiers communaux en matière de conseils et d'aménagements paysagers.

Questions diverses :

1-Ouverture des plis pour les travaux du hangar de l'Espinassac : Elle aura lieu à 17 heures le 16 avril après la réunion de bureau.

2-Réunion de secteur des adhérents de l'association Stevenson : Elle aura lieu le 4 avril 2013 à la mairie du Pont de Montvert. Daniel Mathieu s'y rendra et sollicite les élus du Pont de Montvert à venir à cette réunion.

3-Association des amis du bienheureux Pape Urbain V : Alain Jaffard expose que cette association a été montée pour créer un chemin de randonnée qui part de Nasbinals jusqu'à Avignon. Ce chemin passant par Grizac, la commune du Pont avait donné son autorisation pour que cet itinéraire soit inscrit aux chemins départementaux de randonnée. L'association demande des autorisations aux communes concernées par le projet pour baliser et installer de petits panneaux représentant le logo d'Urbain V. L'association demande aussi à la commune du Pont de Montvert d'être adhérente. Les élus de la communauté de communes souhaiteraient obtenir, à titre informatif, les informations financières et techniques de la création de ce chemin.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 17 h 15.